



Le 27 janvier 2017

ARRETE n° 2017/91

Objet publication des marchés publics passés en 2016

Le Maire de la commune de La Chapelle Saint Aubin,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 133,
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment l'article 107,
Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2011 pris en application des dispositions de l'article 133 du Code des Marchés Publics,
Considérant que la réglementation sur les marchés publics emporte l'obligation au pouvoir adjudicateur de publier chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente comportant l'objet, la date du marché, le nom de l'attributaire et le code postal,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les marchés suivants ont été passés au cours de l'année 2016 :

Marchés de travaux :

- tranche $\geq 20\ 000,00$ € H.T. et $< 90\ 000,00$ € H.T. :

Nature et objet du marché	Procédure de passation utilisée	Société – adresse – code postal	Montant du marché et principales conditions financières	Date de notification
Fourniture et pose d'une main courante sur le pourtour du terrain d'honneur de football	M.A.P.A.	S.E.P. T.P. – Z.A. la Forêt – 72470 Champagné	28 600,60 € H.T.	25 mai 2016

- tranche $\geq 90\ 000,00$ € H.T. et $< 5\ 186\ 000,00$ € H.T. : néant

- tranche $\geq 5\ 186\ 000,00$ € H.T. : néant

Marchés de fournitures :

- tranche $\geq 20\ 000,00$ € H.T. et $< 90\ 000,00$ € H.T. :

Nature et objet du marché	Procédure de passation utilisée	Société – adresse – code postal	Montant du marché et principales conditions financières	Date de notification
Porteur de tondeuse autoportée	M.A.P.A.	EQUIP JARDIN – 25 rue Thomas Edison – 72000 Le Mans	21 293,00 € H.T.	4 février 2016

- tranche $\geq 90\ 000,00$ € H.T. et $< 207\ 000,00$ € H.T. :

Nature et objet du marché	Procédure de passation utilisée	Société – adresse – code postal	Montant du marché et principales conditions financières	Date de notification
Achat de gaz naturel du 1 ^{er} octobre 2016 au 30 juin 2018	Accord-cadre Marché subséquent	ELECTRICITE DE FRANCE – Direction Commerciale Ouest – CITIS – 21 avenue de Cambridge – TSA 10000 – 14203 Hérouville Saint Clair	17,32 € H.T. du mégawatt heure	14 septembre 2016

- tranche $\geq 207\ 000,00$ € H.T. : néant

Marchés de services :

- tranche $\geq 20\ 000,00$ € H.T. et $< 90\ 000,00$ € H.T. : néant

- tranche $\geq 90\ 000,00$ € H.T. et $< 207\ 000,00$ € H.T. : néant

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217200658-20170127-2017ARRETE91-AR
en date du 30/01/2017 ; REFERENCE ACTE : 2017ARRETE91
- tranche \geq 207 000,00 € H.T. : neant

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à la préfète du département.



Le maire,

Joël LE BOLU

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture
de la publication le **31 JAN. 2017**
et de l'affichage du **31 JAN. 2017** au

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. »